

Comptes épargnes

Obtenez plus de votre argent

- [Ouverture de compte instantanée](#)
- [épargnez pour vos futurs projets](#)
- [sécurisé et Rapide](#)
- [Gagnez des récompenses en intérêts](#)

Savoir a propos

Produits épargnes

- Epargne retraite ou Fonds de Pension Complémentaire ;
- Epargne logement ;
- Epargne ordinaire ;
- Dépôt à terme ;
- Fonds logements.
-

[Ouvrir un compte Epargne](#)

Epargne retraite ou Fonds de Pension Complémentaire

Au BURUNDI comme ailleurs dans le monde, le régime des pensions est regroupé en deux volets :

- le régime de pension obligatoire ou régime de base (exemple : INSS, ONPR) ;
- le régime de pension volontaire « Fonds de pension complémentaire » ou épargne retraite.

Le régime de pension volontaire est un régime d'épargne retraite individuelle géré par des personnes morales légalement autorisées et auquel il est souscrit volontairement.

Avantages liés à la pension complémentaire :

- le cadre légal fiscal exonère de l'IPR la cotisation à hauteur de 20% du salaire brut,
- Gestion individualisé des comptes d'épargne-retraite,
- taux de rémunération intéressant,
- capitalisation des intérêts annuels jusqu'à la retraite,
- pas de frais de gestion pour le compte épargne-retraite
- accompagnement dans les projets immobiliers à des conditions privilégiés
- avec ce compte FPC, vous pouvez accéder ;
- aux crédits offerts par la BHB à des conditions de faveur en terme ;
- de durée de crédit allant jusqu'à 15 ans et plus ;
- et de taux de crédit réduit par rapport au taux ordinaire

Qui sont les bénéficiaires des comptes épargne-retraite personnels :

- les travailleurs indépendants qui souhaitent épargner

- pour la retraite,
- un employé salarié indépendamment de son statut comme membre actif d'un régime de pension, qui souhaite épargner pour sa retraite (généralement les employés sont regroupés en Association).
 - un membre qui n'est plus actif d'un régime de pension auquel il était affilié mais qui en reçoit les prestations de pension.
 -

• Epargne Logement

▪

L'épargne Logement est un système d'épargne donnant accès ultérieurement à un crédit immobilier à un taux privilégié, pour contribuer à l'achat ou à la construction d'un logement.

• Epargne ordinaire

▪

Le compte d'Epargne Ordinaire à la BHB est une formule d'épargne simple, progressive et disponible après une année. Elle offre une grande souplesse dans la valorisation et l'utilisation de votre capital .Il peut aussi être ouverte au nom d'un enfant mineur.

Pour la réalisation de vos projets ou pour faire face aux imprévus, le compte Epargne Ordinaire vous offre la sécurité de vos fonds et vous permet d'être à l'abri des situations pouvant perturber votre stabilité financière. Vous pourrez librement y effectuer des opérations de retrait et de dépôts

Avantages pour épargne logement et épargne ordinaire

- *Epargne rémunérée à un taux intéressant;*
- *Rythme d'alimentation du compte libre ;*
- *Placement sûr et sans frais de gestion ;*
- *Relevé de compte disponible à tout moment ;*
- *Capitalisation des intérêts à la fin de l'année avec l'épargne logement;*

.Dépôt à terme

C'est un placement à terme renouvelable ou non, qui offre une rémunération négociée .Il peut servir de garantie à l'octroi d'un crédit. L'échéance peut être de 3, 6,9 ou 12 mois.

.Fonds Logements.

Le Fonds Logement est un dépôt fait par une entreprise qui sert comme garantie des prêts aux logements de ses employés.

Les capitaux remboursés sont recyclés et les intérêts perçus sur les crédits octroyés sont partagés entre le FPHU et l'Entreprise propriétaire des fonds conformément à la convention signés par les 2 parties.



Atteignez vos Objectifs d'épargne avec nous

84

**par
an**

%

intérêts sur vos comptes d'épargne

**les avantages sur vos comptes
épargne**

Nous aidons les entreprises et les particuliers à faire plus.

- Gagnez des intérêts jusqu'à 7% sur vos comptes épargnes**
- soyez informé à temps sur toutes modifications sur vos comptes épargnes**
- Plus vous économisez, plus vous gagnez d'argent.**
- vos comptes d'épargne influencent votre crédit**
- obtenir des crédits divers sur vos comptes épargnes**
- réussir vos projets grâce à vos comptes épargne**

Admissibilité à Ouvrir un compte d'épargne

Paramètres d'éligibilité au compte d'épargne.



▪ 1

Nationalité

Résidents au Burundi et particuliers non-résidents

▪ 2

Age

18 ans ou plus

▪ 3

Genre

tout genre

▪ 4

Personne

Morale ou Physique

Documents requis pour un compte Epargne

Documents de base requis pour l'ouverture d'un compte d'épargne.

Copie de la carte nationale d'identité

deux photos passports